



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 24/03/2015

Référence
2015_03_12

Objet de la délibération
Convention cadre pluriannuelle 2015-2017 avec l'agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	27	35

Date de la convocation
16/03/2015

Date d'affichage
16/03/2015

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 24 Mars à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

**Présents** : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loic, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. RIOUAL Bernard, GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, LORCY Arnel à M. PLUCINSKI Michel, MASSON Alain à Mme QUIGUER Tifenn, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew  
Excusé(s) : Mmes : BALCON Claudie, MALGORN Bernadette, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurvan, OGOR Pierre

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, M CANN Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : M NEDELEC Yohann

**Objet de la délibération** :  
Convention cadre pluriannuelle 2015-2017  
avec l'agence d'urbanisme du Pays de Brest  
(ADEUPa)

La convention cadre pluriannuelle 2015-2017 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa) a pour objet de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain du Pays de Brest, membre de l'ADEUPa, pour la réalisation du programme partenarial 2015-2017 (joint en annexe) tel que justifié et explicité dans la convention jointe en annexe.

Ce programme d'action comporte notamment :

- Un accompagnement à la dynamique de métropolisation
- Un appui aux démarches de planification et d'aménagement (révision du

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015\_03\_12-CC

Reçu le : 27/03/2015

SCoT du Pays de Brest, le développement d'échanges inter-SCoT, la mise en cohérence des politiques d'aménagement à l'échelle du Pays de Brest...)

- La mise en œuvre d'observatoires (occupation foncière...)
- La contribution au débat public (accompagnement des travaux du conseil de développement, rendez-vous du SCoT, rencontres professionnelles...)

Conçue pour se dérouler sur trois ans, la présente convention est reconduite tacitement chaque année, sous réserve de la production par l'ADEUPa des documents mentionnés à l'article 7.

Pour l'année 2015, le montant de la subvention s'établit à 164 765 euros.

- Il est proposé au comité syndical :
  - d'approuver les dispositions contenues dans cette convention cadre pluriannuelle 2015-2017
  - d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et d'arrêter le montant de la subvention à 164 765 euros pour l'année 2015

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, Le Président ayant quitté la salle, les membres du comité syndical :

- approuvent les dispositions contenues dans cette convention cadre pluriannuelle 2015-2017
- autorisent le Président ou son représentant à signer la convention et arrêtent le montant de la subvention à 164 765 euros pour l'année 2015

Pour extrait conforme,

A Brest, le 27 mars 2015



François CUIILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015\_03\_12-CC

Reçu le : 27/03/2015